

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération 2019 – 084 : Autorisation de dépenses  
d'investissement pour l'année 2020**

Séance du 15 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 15 novembre, à 18h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis de MOURGUES, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 8 novembre 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 8 novembre 2019.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
49	39	45
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour: 45
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
Amandine BASLEY, Yves BEAUDOIN, Catherine BLOUET, Marie-France BOUVET-PENARD, Jean-Pierre CHEVALIER, Didier COUILLARD, Yves de JOYBERT, Jean-Louis de MOURGUES, Marcel DUBOIS, Franck DUROCHER, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, René GERLET, Christian GUESDON, Martine HOUSSIN, Geoffroy JEGOU du LAZ, Yves JULIEN, Sylvie LE BUGLE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Jean-Luc LEON, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Frédéric LEVALLOIS, André MARIE, Christian MARIE, Alain MIREY, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, René PETRICH, Nadège PONSARDIN, Chrystèle POUCHIN, Hervé RICHARD, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Pascal THIBERGE.

Ont donné pouvoir :

Jean-Paul BERON a donné pouvoir à Virginie SARTORIO

Jean CHANAL a donné pouvoir à Philippe ONILLON

Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Nadège PONSARDIN

Alain DUVAL a donné pouvoir à Geneviève SIRISER

Olivier QUESNOT a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER

Le Conseil communautaire a nommé Sylvie LE BUGLE secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 4 juillet 2019 est adopté à la majorité absolue (2 contre).*

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2019

Application agréée E-legalite.com

**2019-084 : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2020**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1
- Vu la délibération n°2019-034 du 5 avril 2019 portant « Budget Principal : Budget primitif 2019 »

Considérant qu'il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des crédits inscrits au titre de l'année 2019.

Considérant les crédits inscrits au titre de l'année 2019 :

Chapitre Article	Section d'investissement crédits inscrits en 2019	Montant	25%
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
2031	Frais d'études	120 000,00 €	30 000,00 €
2051	Logiciels, licences	12 000,00 €	3 000,00 €
204141	Subvention d'équipement aux organismes publics	32 075,00 €	8 018,75 €
20421	Aides aux entreprises	30 000,00 €	7 500,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
2111	Terrain nu	33 000,00 €	8 250,00 €
2152	Installations de voirie	24 000,00 €	6 000,00 €
21561	Matériel roulant	225 000,00 €	56 250,00 €
21568	Sécurité incendie	3 000,00 €	750,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	175 500,00 €	43 875,00 €
2184	Mobilier	19 000,00 €	4 750,00 €
2188	Matériels et mobiliers divers	94 654,00 €	23 663,50 €
21711	Terrains nus	29 740,00 €	7 435,00 €
21757	Matériel et outillages voiries	3 519,00 €	879,75 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		
23131	Constructions	2 777 463,00 €	694 365,75 €
23171	Immobilisations reçues au titre des mises à disposition	1 854 630,00 €	463 657,50 €

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférents au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Par déléation  
Le Vice-Président  
Marcel DUBOIS

Le PRÉSIDENT

Jean - Louis de MOURGUES



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2019

Application agréée E-legalite.com